

Brest, le 23 novembre 2023
N° 0-25059-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Jean-François Quérat
préfet maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer des Landes

OBJET : demande d'avis concernant la définition des limites transversales de la mer dans les courants landais.

RÉFÉRENCES : a) votre courriel en date du 23 juin 2023 ;
b) lettre n° 0-16787-2023-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP du 07 juillet 2023 ;
c) votre courriel en date du 15 novembre 2023.

Par courriel visé en référence c), vous m'avez transmis des informations complémentaires en réponse à l'observation que j'avais formulée sur le projet de délimitation des limites transversales de la mer du courant de Capbreton par courrier visé en référence b).

Au regard de votre réponse, je donne un avis favorable aux délimitations des limites transversales de la mer telles que présentées dans les documents rédigés par le bureau d'études OTEIS.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDTM/DML 40 (Bureau pêche et domaine public fluvial et maritime
philippe.clement@landes.gouv.fr)

COPIES :

- REMAR ATLANT/AEM (GGEM)
- archives (dossier d'affaire – D11).